

**Signature de la Convention Centre antipoisons belge – gouvernement luxembourgeois
Bruxelles, le 2 juin 2015**

**Discours de Madame Maggie De Block, ministre belge des Affaires Sociales et de la Santé
Publique.**

Madame la ministre, chère Lydia,

Monsieur le président,

Professeur,

Mesdames, messieurs,

Bienvenue à cet événement particulier.

Je suis très heureuse de pouvoir présenter aujourd'hui une nouvelle collaboration entre la Belgique et le Grand-Duché du Luxembourg et plus particulièrement entre le Grand-Duché et notre Centre antipoisons belge. Comme nous venons de le voir, notre Centre antipoisons est un service de première ligne très important. Près de la moitié des 55.000 appels que le Centre a reçus en 2014 concernaient des enfants et des produits dangereux.

Nous pouvons tous imaginer la scène : notre enfant a avalé « quelques cachets » ou a bu un « liquide bleu » provenant d'une bouteille dans l'abri de jardin. En tant que parents – même médecins – nous sommes naturellement très inquiets.

Ce sentiment, madame la ministre, ne s'arrête pas aux frontières : au Grand-Duché du Luxembourg comme en Belgique, lorsqu'un membre de votre famille est entré en contact avec une substance potentiellement dangereuse, vous voulez savoir le plus rapidement possible comment il faut réagir.

La directive européenne sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des produits dangereux oblige chaque pays à désigner un organisme qui reçoit et qui tient à jour l'information concernant les produits dangereux. Il est important aussi que cet organisme puisse utiliser cette information pour aider la population, et ce, 24 heures sur 24.

Le Grand-Duché ne dispose pas d'un organisme de ce type. Nous avons notre Centre antipoisons depuis 1963, auquel les médecins luxembourgeois peuvent s'adresser. Il s'agit de 140 à 150 médecins luxembourgeois par année.

Les citoyens du Grand-Duché ne pouvaient pas encore s'adresser au Centre. Ils vont maintenant pouvoir le faire.

Je suis particulièrement heureuse que nous partagions désormais l'expérience et l'expertise de notre Centre antipoisons avec un pays

voisin. Et il ne s'agit pas de n'importe quel pays voisin. Nos deux pays entretiennent une longue et riche tradition de collaboration. Cette convention cadre parfaitement avec les bonnes relations entre nos deux pays.

Madame la ministre,

Mesdames, messieurs,

La collaboration internationale est l'une des meilleures manières pour garantir à nos patients et aux autres citoyens encore plus de qualité dans les soins de santé et une aide rapide.

Le Benelux comme moteur du progrès. L'histoire nous montre que cette formule a souvent porté ses fruits.

Le premier objectif de notre collaboration internationale doit être de meilleurs soins pour les gens, mais en tant qu'autorité, nous devons aussi adopter une approche pratique et efficace des soins de santé. C'est pourquoi je ne peux que me réjouir de cette initiative avec le Luxembourg. Elle est favorable à la santé des gens, mais elle nous permet aussi de diminuer le coût en les partageant.

Selon moi, une telle collaboration est l'avenir de nos systèmes de soins de santé si nous voulons qu'ils restent accessibles et durables !

J'ai maintenant le plaisir de laisser la parole à ma collègue, madame Lydia Mutsch.